

Mesdames, Messieurs les responsables des officiels des clubs mosellans,

La présence des officiels au bord des bassins est un élément central pour assurer le bon déroulement des compétitions.

Depuis trois saisons, une réforme quant aux officiels natation course engendrant une répartition différente des responsabilités des officiels est actée par la FFN.

Les fonctions des officiels se déclinent dorénavant en 4 titres :

- Officiel chronométrateur : assure les fonctions de prises de temps et de juge à l'arrivée
- Officiel juge : assure les fonctions de l'officiel chronométrateur + les fonctions de chronométrateur en chef, juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef, juge de virages et juge de virages en chef, juge de nage
- Officiel Starter : assure les fonctions de l'officiel juge + les fonctions de starter
- Juge arbitre : assure les fonctions de l'officiel starter + les fonctions de superviseur et juge-arbitre, c'est-à-dire qu'il manage la compétition dans son ensemble et est le garant du respect du règlement.

Afin de permettre aux différents clubs de procéder au recrutement de nouveaux officiels, le CD a organisé au cours de la saison écoulée plusieurs temps de formation au titre d'officiel chronométrateur. D'autres seront organisés au cours de la saison qui démarrera au 1^{er} janvier en fonction des demandes et/ou besoins.

Dans cette dynamique initiée, plusieurs **formations d'officiels juges** seront organisées **au mois de janvier** prochain.

Ces temps de formation seront également destinés au **recyclage des officiels B et des officiels juges** de Moselle (obligatoire toutes les deux saisons : seront donc concernés, tous les officiels B et juge n'ayant pas suivi de session de recyclage en 2024).

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ces temps de formation ou recyclage, une session sera organisée dans l'est du département, une autre dans le nord du département.

Ces sessions de formation et recyclage se dérouleront :

- **Le 12 janvier 2025 à Creutzwald de 8h30 à 11h30.**

Sont concernés par ce temps de formation ou recyclage :

- Les officiels chronométrateurs souhaitant acquérir la qualification d'officiel juge
- Les officiels juges et officiels B n'ayant pas suivi de session de recyclage en 2024

Pour info, l'après-midi de ce même jour se déroulera la compétition "A vos marques 1" au stade Nautique de Creutzwald.

- **Le 26 janvier 2025 à Thionville de 8h30 à 11h30.**

Sont concernés par ce temps de formation ou recyclage :

- Les officiels chronométrateurs souhaitant acquérir la qualification d'officiel juge
- Les officiels juges et officiels B n'ayant pas suivi de session de recyclage en 2024

Pour info, l'après-midi de ce même jour se déroulera la première journée du challenge Avenirs à la piscine de Thionville.

Le Comité départemental prendra en charge le repas des officiels qui participeront le matin à la session de formation/recyclage et qui participeront l'après-midi aux jurys des compétitions organisées ces mêmes journées.

Il ne s'agit pas de suivre chacune des sessions (qui seront les mêmes sur les deux sites). Chacun(e) choisira le site qui lui conviendra en fonction de ses disponibilités.

Afin d'organiser au mieux ces temps de formation, merci aux clubs de procéder :

1. **Pour les recyclages :**

Les personnes qui participeront à cette formation dans le but de valider leur recyclage d'officiel B ou d'officiel juge, l'inscription se fait en cliquant sur le lien suivant permettant de compléter le formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSca_WNnsYaGB7mORq3Uxh7eyUIJQgBjurN_L3DBANKLMNytNQ/viewform

2. **Pour la formation initiale d'officiels juges :**

Les personnes qui participeront à cette formation afin d'obtenir le titre d'officiel juge, une double inscription pédagogique et administrative est à réaliser :

- Pour l'inscription pédagogique cliquez sur le lien suivant afin de compléter le formulaire en ligne :

[FORMATION INITIALE DES OFFICIELS JUGES - Saison 2025 \(Inscriptions\)](#)

- Pour l'inscription administrative sur le site de la LGE, cliquez sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfH-hXXR8qqgeWVCXKzVuatBuUBI5_2b8fLTebXSRQZ9Ax5yg/viewform

Cette seconde inscription est à effectuer par la Présidente/Le Président de chaque club en raison de l'engagement de frais à destination de la LGE liés à cette formation.

Ce montant sera intégralement remboursé par le CD57 aux clubs si les candidats effectuent le parcours complet de formation et que celle-ci est validée.

La date limite de retour des réponses est fixée au 10/01/2025

Il est également à noter que chaque officiel présent aux compétitions permet à son club de percevoir, via le guichet automatique, le versement d'une indemnité proportionnelle au nombre de kilomètres qu'il aura parcouru pour se rendre à la compétition.

En vous remerciant pour votre implication,

Salutations sportives

Le Responsable de la commission « formation des officiels »

Comité de Moselle de natation,

NIEDERLAENDER Fabrice